


**FICHE DE DONNÉES DE SECURITE
MATERIAL SAFETY DATA SHEET
Règlement 91 / 155 / CEE**

	<p>HUILE ESSENTIELLE DE CEDRE de l'ATLAS</p>	<p>Date de création/ Founded on : 03/09/2003. Date de révision / Revised on : 20/09/2007 Rev : 05 Nombre de page / Number of pages : 4</p>
---	---	--

**1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE
IDENTIFICATION OF THE PRODUCT AND OF THE COMPANY**

DONNEES PRODUIT / PRODUCT DATA	
Nom commercial	HUILE ESSENTIELLE DE CEDRE DE L'ATLAS BIOLOGIQUE
Label name	CEDARWOOD ORGANIC ESSENTIEL OIL
Code interne du produit / In-house product code	HECE12
Nom botanique / Common latin name	<i>Cedrus atlantica</i>
Synonyme / Synonymous	Cèdre de l'Atlas
Parties utilisées / Used Parts	Bois / Wood

SOCIETE / COMPANY	
Nom du fournisseur / supplier	FYTOSAN Fabrication <input type="checkbox"/> Négoce <input checked="" type="checkbox"/> Manufacturing Trading
Adresse / Adress	Z.A. de cocause - Route de Ponet - 26150 DIE, FRANCE
Téléphone / Phone	(0033) / (0)4.75.21.09.09
Fax	(0033) / (0)4.75.22.18.70
Courriel / E-mail	info@fytosan.com
Personne à contacter / Contact	Wim TANGHE (Direction Développement / Business Development) Marc STEINMETZ (Directeur Général ; Responsable Qualité / Manager Director ; Quality Manager)

**2 - COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES COMPOSANTS
COMPOSITION AND COMPOUNDS**

Nature du produit / Product nature :
Substance / Matter

Huile essentielle / Essential oil
Préparation / Making

CONSTITUANT	N° CAS (Chemical abstract service)	N° EINECS	NOM INCI CEE / CEE INCI NAME	NOM INCI CTFA / CTFA INCI NAME
<i>Cedrus atlantica</i>	8000-27-9	-	CEDRUS ATLANTICA OIL	CEDRUS ATLANTICA (BARK) OIL

ALLERGENES / ALLERGENS

Selon directive cosmétique 2003/15/CE

<i>Substances</i>	<i>Présence (O) / Absence (N)</i>	<i>Concentration maximale (%)</i>
2-benzylidèneheptanal (Amyl cinnamal)	N	
Alcool benzylique	N	
Alcool cinnamylique	N	
Citral (Néral / Géraniol)	N	
Eugénol	N	
7-hydroxycitronellal	N	
Isoeugenol	N	
2-pentyl-3-phenylprop-2-ène-1-ol (Amyl cinnamyl alcohol)	N	
Salicylate de benzyle	N	
Cinnamaldéhyde	N	
Coumarine	N	
Géraniol	N	
Lylal	N	
Alcool 4-méthoxybenzylique (Anysil alcohol)	N	
Cinnamate de benzyle	N	
Farnesol	N	
Lilial	N	
Linalol	N	
Benzoate de benzyl	N	
Citronellol	N	
α Hexylcinnamaldéhyde	N	
D limonène	N	
Oct-2-ynoate de méthyle (Methyl heptine carbonate)	N	
3-méthyl-4-3-butène-2-one (γ methyl ionone)	N	
Evernia prunastri extraits	N	
Evernia furfuracea extraits	N	

Les valeurs sont données à titre indicatif et reflètent l'état de nos connaissances à ce jour (étude de différents lots + bibliographie). Seuls les composés présentés sur nos spécifications sont dosés.

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS / WARNING

Effets et principaux dangers	R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques / Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique Xn : NOCIF R65 : Peut provoquer une atteinte aux poumons en cas d'ingestion
Effects and main hazards	R51/53 : Toxic to aquatic organisms, may cause long-term adverse effects in the aquatic environment. Xn : Noxious : R65 : HARMFUL ; may cause lung damage if swallowed

4 - PREMIERS SECOURS / FIRST AID MEASURES

Contact avec la peau	Se laver à grande eau et changer de vêtements si nécessaire. Si une irritation persiste, ou qu'on aperçoive une lésion cutanée quelconque, consulter un médecin.
If spread on skin	Rince generously with water. If necessary, remove contaminated clothing. In case of persistent irritation, seek medical advice.
Contact avec les yeux	Laver à grande eau pendant 10 minutes. Si une irritation persiste ou que l'on aperçoive une lésion quelconque, consulter le médecin.
If spread on eyes	Wash generously with water for at least 10 minutes. If necessary, seek medical advice
Ingestion	Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement le médecin.
If swallowed	Wash with water and consult a doctor.
Inhalation excessive	Placer le sujet au repos au grand air. Consulter immédiatement un médecin.
For excessive inhalation	Place on fresh air. If necessary, seek medical advice.

5 - MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE / FIRE-FIGHTING MEASURES	
Moyens d'extinction recommandés Appropriated methods of extinction	Extincteurs à gaz carbonique ou à poudre. Carbon dioxide extinguisher (foam or dry powder).
Moyens d'extinction utilisables Methods of extinction	Extincteurs à mousse ou à halogènes. Foam extinguisher
Moyens d'extinction déconseillés Extinction methods to avoid	Ne pas utiliser de jet d'eau direct. No direct water jet.
Méthode particulière de protection dans la lutte contre l'incendie Specific protective measures when fire-fighting	Eviter de respirer les vapeurs dégagées. Do not inhale vapours.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE / MEASURES TO TAKE IN CASE OF DISPERSION BY ACCIDENT	
Précautions individuelles Individual protection	Eloigner toute source potentielle d'inflammation. Aérer les locaux. Ne pas fumer. Ventilate premises. Do not smoke. Avoid all flammable sources.
Précautions pour la protection de l'environnement Precaution for environment protection	Eviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Avoid direct discharges in sewers and within the natural environment (surface or underground waters).
Méthodes de nettoyage Cleaning methods	Les fuites importantes doivent être contenues par du sable ou par une poudre absorbante inerte. Cover with a non combustible inert absorbent (sand, powder).

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE / STORAGE AND HANDLING	
Manipulation Handling	Ventilation conseillée des locaux de stockage et de préparation - Eviter de fumer dans les lieux où les produits sont stockés et manipulés - Manipuler avec prudence pour éviter toute souillure. Provide good ventilation for storage and handling rooms - Avoid to smoke in the storage - Handling with care in order to avoid stain
Stockage Storage	Stocker à l'abri de la chaleur, la lumière, dans des récipients fermés et secs - Eviter les écarts de température trop importants, stocker en zone tempérée - Adapter la quantité du contenu au volume du contenant, éviter les vides de remplissage importants. Put under cover from warmth and light, in a dry and well closed container - Avoid temperature variation, keep in temperate area - Fit quantities according to container volume - Avoid too important empty spaces.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE EXPOSURE CONTROL - INDIVIDUAL PROTECTION	
Protection respiratoire à l'aide d'une bonne ventilation. For respiratory protection: Provide a good ventilation system.	
Protection des mains à l'aide de gants. For protection of hands: Wear gloves.	
Protection des yeux par le port de lunettes. For protection of eyes: Wear glasses.	
Protection de la peau à l'aide de vêtements de travail. For protection of skin: Wear working clothes.	
Protection de la peau à l'aide de vêtements de travail. For protection of skin: Wear working clothes.	

**9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
PHYSICAL AND CHIMICAL PROPERTIES**

Propriétés / Properties	Spécifications / Specifications
Etat physique / Physical appearance	Liquide / liquide
Couleur / Colour	Jaune / yellow
Odeur / Fragrance	Terpénique / Terpen
Indice de réfraction / Refractive index	1.514 - 1.515
Densité à 20°C / Density	0.910 - 0.940
Pouvoir rotatoire / Optical rotation	+ 81° à + 75°
Point éclair / Flash point	86,00°C

10 – STABILITE ET REACTIVITE / STABILITY AND REACTIVITY

Stabilité Stability	Pas de modification significative de la composition dans le temps. No important modification of the composition through time.
Conditions à éviter Conditions to avoid	Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.- Do not heat above 150°C No well known dangerous reaction in normal use conditions. Excessive temperature.
Matières à éviter Containers to avoid :	P.V.C P.V.C.
Produits de décompositions dangereux - Pas de décomposition en utilisation conforme. Dangerous product decomposition - No decomposition if the use is appropriate.	

11 – INFORMATION TOXICOLOGIQUES / TOXICOLOGICAL INFORMATION

Effet par ingestion Effect due to ingestion	R65 : NOCIF - Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion R65 : HARMFUL ; may cause lung damage if swallowed
Effets par contact avec la peau Effect due to contact with the skin	Pas de données disponibles / No available data

12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES / ECOLOGICAL INFORMATION

Eviter les rejets dans les eaux de surface, égouts, eaux souterraines, ainsi que dans l'air et le milieu naturel. Avoid direct discharges within the natural environment (waters surface, sevrage or underground waters).
--


**13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION / RELATIVE DISPOSAL
CONSIDERATION**

La réutilisation des emballages vides est déconseillée. Do not use the empty containers. Selon la réglementation en vigueur, l'élimination des déchets se fera par incinération ou dans une décharge autorisée dans des conditions contrôlées et agréées. Waste destruction : Incineration.
--

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT / TRANSPORT INFORMATION

RID/ADR (Transport rail et route)	Groupe d'emballage : <i>Non réglementé / Not regulated</i>
OMI/IMDG (Transport maritime)	Groupe d'emballage : <i>Non réglementé / Not regulated</i>
OACI/IATA (Transport aérien)	Groupe d'emballage : <i>Non réglementé / Not regulated</i>
UN N°	
Code tarif douanier / Customs rate code	33 01 29 11.

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES / REGULATION INFORMATION

Risques		R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques / Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique R65 : NOCIF - Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
Risks		R51/53 : Toxic to aquatic organisms, may cause long-term adverse effects in the aquatic environment. R65 : HARMFUL ; may cause lung damage if swallowed
Conseils de prudence		S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité. S62 : En cas d'ingestion, ne pas faire vomir : consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Caution		S61 : Avoid release to the environment / Refer to special instructions / Safety data sheets S62 : If swallowed, do not induce vomiting : seek medical advice immediately and show this container or label

16 – AUTRES INFORMATIONS / OTHER INFORMATION

Cette fiche de sécurité a été établie à partir de la directive 91 / 155 / CEE.
 Elle complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée.
 Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.
 Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.
 Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que celui cité concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

NB : Les modifications apportées entre deux versions sont signalées par un trait dans la marge gauche en face de la modification.

This material safety data sheet was established from the directive 91 / 155 / EEC.
 It completes the technical directions for use, but does not replace it. The information which it contains is based on the state of our knowledge relative to the concerned product, in the indicated date.
 They are given honest. The attention of the users is besides enticed to the risks possibly incurred when a product is used in the other manners that those for whom it is conceived.
 It distributes on no account the user of knowing and of applying all the texts regulating its activity.
 He will take under his only responsibility the precautions connected to the use which he makes of the product. All the mentioned statutory prescriptions simply aims at helping the addressee to fill the obligations which fall to him during the use of the dangerous product.
 This enumeration must not be considered as exhaustive and does not exempt the addressee to make sure that possibly the other obligations fall to him because of texts others than that town concerning the detention and the manipulation of the product for whom he is only responsible.

NB : Every change between two versions are notify by a line in left margin